



MUNICIPALITE
DE BRETIGNY-SUR-MORRENS

MUNICIPALITE DE BRETIGNY-SUR-MORRENS

RAPPORT DE GESTION 2005

1 ADMINISTRATION GENERALE

Durant l'année 2005, la Municipalité s'est réunie en séances ordinaires à 48 reprises.

Dès le 01.01.2005, Mme Madeleine Geiger et M. Markus Mooser ont remplacé Mme Francine Raymond et M. Pierre Mermier à la Municipalité. La répartition des dicastères n'a pas été modifiée.

Bretigny est membre de l'Association de la Région du Gros-de-Vaud et de Lausanne Région. La Municipalité est représentée dans le Comité de l'Association de la Région du Gros-de-Vaud. Dans Lausanne Région elle participe aux commissions suivantes : Formation et Emploi des Jeunes, Equipements sportifs, Fluides et Energies et Promotion économique. Les membres du Conseil général qui le désirent peuvent prendre connaissance des rapports d'activités de ces deux associations.

Le 04.06.2005 les membres de la Municipalité ont participé à la Journée des Communes Vaudoises à Crissier.

Le 19.12.2005 M. Le Préfet Marc-Etienne Piot a procédé au contrôle annuel de la commune, contrôle qui s'est déroulé à son entière satisfaction.

2 FINANCES

Le total de toutes les recettes fiscales 2005, de Fr. 1'545'916.70, est de Fr. 416'416.70 supérieur au budget de Fr. 1'129'500.-. L'augmentation est de Fr. 116'580.- comparée aux recettes de Fr. 1'429'336.70 de 2004.

Le total des encaissements d'impôts 2005 concernant les personnes physiques était budgété à Fr. 1'050'000.-. Les comptes 2005 enregistrent des encaissements de Fr. 1'421'233.30, soit Fr. 371'233.30 de plus. Ces contributions des personnes physiques étaient de Fr. 1'317'281.80 en 2004, soit une augmentation de Fr. 103'951.50 entre 2004 et 2005.

Il faut préciser que les impôts encaissés en 2005 correspondent aux acomptes facturés pour l'année aux contribuables, modifiés par les différences en plus et en moins des taxations définitives des années précédentes intervenues en cours de l'année. L'administration fiscale a rattrapé en 2005 beaucoup de retards concernant les années 2002 à 2004. Cependant les acomptes 2005 pourraient bien subir quelques corrections à la baisse. Cette incertitude nous a incités à créer une provision pour différences d'impôts de Fr. 200'000.-.

Le nombre d'habitants a passé de 688 en 2004 à 704 en 2005. La moyenne de l'impôt par habitant était de Fr. 1'914.65 en 2004, et de Fr. 2'018.80 en 2005.

Les autres différences avec les recettes fiscales budgétées totalisent un montant de Fr. 45'183.40, provenant essentiellement des impôts des personnes morales, des droits de mutation et des gains immobiliers.

La charge nette d'intérêts sur les dettes est de Fr. 58'676.- en 2005, contre Fr. 115'000.- au budget et Fr. 82'495.- dans les comptes 2004. Cette amélioration est due aux amortissements des dettes et à l'évolution favorable des taux d'intérêts.

Les charges de 2005 sont de Fr. 17'078.70 inférieures et les recettes de Fr. 580'230.20 supérieures au budget. Ce résultat favorable permet de comptabiliser des amortissements pour un total de Fr. 328'897.55 et des attributions aux réserves de Fr. 155'661.35.

Les dépenses d'investissement de l'année 2005 totalisent Fr. 530'397.55, les amortissements sont de Fr. 328'897.55. Il en résulte une augmentation des investissements de Fr. 211'500.-.

3 DOMAINES ET BATIMENTS

Terrains

Le 06.12.2005, conformément au crédit que lui a accordé le Conseil général, la Municipalité a acheté un terrain d'une surface de 745 m2 pour un montant de Fr. 14'900.-, plus Fr. 1'300.- de frais de notaire. Cet investissement de Fr. 16'200.- a été amorti.

Forêts

La surface boisée de 75 ha. représente le 26 % de la superficie totale de notre commune.

Du 01.8.2004 au 31.7.2005 nous avons exploité 370 m3 de bois de service et 92 st de bois de feu. En automne 2005 nous avons marqué des coupes de 110 m3 vers le Tagada et 131 m3 au Bois des Esserts. Des plantations importantes sont prévues en 2006. Nos forêts continuent de souffrir des attaques du bostryche.

Bâtiments communaux

Les travaux les plus importants entrepris cette année ont été effectués sur le bâtiment administratif. En effet, suite à de graves infiltrations d'eau survenues dans les appartements situés sous la terrasse, il a été nécessaire de remplacer entièrement l'étanchéité. L'obtention d'un crédit de Fr. 170'000.- a permis de refaire les façades de la partie bureaux ainsi que la ferblanterie, changer des fenêtres et repeindre les menuiseries. La plus grosse partie du travail a pu être exécutée pendant le dernier trimestre de l'année à notre entière satisfaction.

L'isolation et les lambris des plafonds de l'appartement du 1^{er} étage côté Ouest ont été améliorés permettant ainsi un meilleur confort et une économie d'énergie.

Dans l'abri de protection civile, l'isolation des tuyaux de chauffage a aussi été effectuée afin d'améliorer le fonctionnement des aérochauffeurs.

4 TRAVAUX

Urbanisme

Mise à l'enquêtes publiques et administratives

La Commission consultative d'urbanisme est composée de M. Ronald Bovay, président, Mme Annette Amendola, MM. Jean-Daniel Reymond et Philippe Noeninger, urbaniste. Elle préavise sur les objets relatifs aux plans d'aménagement et aux projets de construction.

Au cours de l'année, 4 dossiers pour mise à l'enquête publique et 7 dossiers pour enquête administrative ont été déposés auprès de la Municipalité. Les quatre permis de construire ont été accordés.

Plan partiel d'affectation « En Champ Devant »

La consultation préalable du dossier au Service de l'aménagement du territoire (SAT) a débuté en décembre 2003. En avril 2004, nous recevions dudit service quelques modifications d'importance mineure à apporter au dossier et c'est en septembre qu'il a pu être retourné pour ultime contrôle. L'enquête publique s'est déroulée du 8 novembre au 7 décembre 2004 et n'a suscité aucune opposition. Ainsi, ce dossier a pu être présenté au Conseil général en mars 2005 pour approbation puis au SAT pour adoption définitive.

En même temps, le Conseil général autorisait la Municipalité à acquérir un terrain d'une surface de 745 m2 pour une somme de Fr. 14'900.-, situé au centre du village.

Plan directeur cantonal

Les travaux relatifs au plan directeur cantonal se poursuivent. Diverses séances d'information ont été organisées afin que les communes puissent formuler leurs remarques sur l'avant-projet. Puis, ce dernier a été déposé au SAT pour mise en consultation préalable auprès de la population et des communes. Dans les mêmes délais, le plan de développement Lausanne/Morges a également été mis en consultation.

Développement du Nord Lausannois

Les communes de Bournens, Bretigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Jouxens-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, Sullens complétées par Lausanne Région, Association Blécherette Région et le SAT se sont rencontrées à plusieurs reprises afin de définir une politique concertée de développement urbanistique lié aux déplacements des personnes. Ainsi, un premier rapport établi par le bureau URBAPLAN est en cours de discussion entre l'ensemble des intervenants.

Carrefour RC 501b & RC 444d

Au printemps 2005, le Département des infrastructures a levé définitivement l'opposition de M. René Pavillars & Consorts. Les travaux ont été adjugés pour un montant forfaitaire de Fr. 390'000.- et ont été exécutés pendant l'automne. Seul le revêtement final sera fait en 2006. Un abri TL complémentaire a été posé dans le sens Cugy-Bottens.

Routes

Le 1er décembre 2004 le Conseil général a alloué à la Municipalité un crédit de Fr. 85'000.- pour la réfection du Chemin de la Sibérie. Ces travaux ont pu être entrepris au cours de l'année 2005.

Ordures ménagères et décharge

L'ensemble de la gestion des déchets dans le canton de Vaud se structure selon l'organisation par périmètre, auquel chaque commune devrait adhérer. Le règlement d'application de la loi sur la gestion des déchets prévoit que les communes s'organisent à l'intérieur de leur périmètre. Le plan cantonal de gestion des déchets (PGD) stipule que chacun des huit périmètres dispose d'un organisme chargé de la coordination de la gestion des déchets.

Ainsi la commune de Bretigny-sur-Morrens, ainsi que 110 autres communes, fait partie du périmètre de gestion Ouest dont l'organisme de coordination est Valorsa SA.

A l'interne de Valorsa SA, l'année 2005 a été marquée par les préparatifs nécessaires à l'alimentation régulière est assurée de l'usine cantonale d'incinération Tridel SA. Les trois périmètres actionnaires de l'usine ont eu de nombreux contacts, tant sur le plan politique que technique. Les communes ont été informées de la nouvelle orientation choisie, du système de collecte intégré (IES/ACTS*) pour la logistique des transports des ordures ménagères via le train à Tridel SA, lors de multiples rencontres entre tous les partenaires (transporteurs, VALORSA SA et les communes).

Sur le plan de l'élimination des déchets incinérables, l'année 2005 présente une stabilité par rapport aux années précédentes. Par contrat, l'ensemble de ces déchets a encore été acheminé à l'usine genevoise d'incinération des Cheveniers. VALORSA SA en a assuré la prise en charge dès Penthaz. Les autres déchets recyclables traités par VALORSA SA ont été revalorisés dans le centre de tri de Penthaz. La reprise de la filière de sable de verre s'est faite sans encombres. Les déchets encombrants tendent à diminuer régulièrement, de même que les déchets commerciaux qui, pour l'instant, se négocient encore sur le marché des déchets. Dans cette problématique de recyclage, VALORSA SA s'efforce de trouver les meilleures filières de débouchés.

Déchets collectés en 2005 et 2004 (tonnes)

	2004	2005
Ordures ménagères	36'470	37'066
Déchets encombrants	4'911	4'596
Déchets commerciaux	4'597	2'664
Papier	4'075	4'133
Verre	2'112	4'681
Déchets compostables	1'050	1'196
Déchets carnés	687	743

* IES/ACTS : Integral Entsorgungssystem/Abroll Container Transport Schweiz

Le volume des ordures ménagères transporté chez Valorsa en 2005 est de 159.66 t, soit 230 kg par habitant. Le papier collecté pèse 47.46 t, 69 kg par habitant et le verre 27.10 t ou 39 kg par habitant.

La Municipalité constate que le tri des déchets laisse à désirer. On trouve du papier, des cartons et même du gazon dans les containers à ordures, ce qui augmente le coût de l'élimination par incinération. La propreté de l'emplacement des containers laisse aussi à désirer.

Réseaux d'égouts, épuration

Seuls des travaux courants d'entretien ont été effectués en 2005 sur le réseau d'évacuation des eaux de la commune.

Les travaux de mise en séparatif du Hameau de Béthusy constituent la dernière partie des travaux de mise en séparatif de notre réseau communal. Ils doivent impérativement être réalisés avant le 31 décembre 2007 pour bénéficier de la subvention cantonale qui nous a été accordée par le SESA.

A fin 2005, le mandat d'ingénieur relatif à ces travaux a été mis au concours. C'est le bureau d'ingénieurs SD Ingenierie Lausanne SA qui s'est vu confier le mandat. La mise à l'enquête et les travaux devraient pouvoir être achevés à fin 2006 si le projet ne rencontre pas d'oppositions.

Pour mémoire, l'inspection des collecteurs par caméra a été faite en 2001 et 2002. Les résultats obtenus doivent être évalués et serviront à l'élaboration du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) qui reste à faire. Cette étude a été confiée au bureau Jan et Courdesse.

Association Intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région bassin supérieur du Talent (AET)

Il n'y a pas eu de problèmes particuliers d'exploitation de la STEP. La répartition des frais entre les communes a été basée sur les équivalents habitants (EH) de Bretigny, Cugy, Froideville et Montheron recensés au 31 décembre 2005. Pour Bretigny cela représente 703 EH et sur l'ensemble de l'AET 3'398 EH.

Malgré la diminution du nombre d'agriculteurs qui reprennent les boues, la campagne d'épandage 2005 s'est bien déroulée. La déshydratation des boues pour la campagne 2006 est en cours.

5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Enseignement

Les communes de Bretigny, Cugy, Froideville, Lausanne pour le hameau de Montheron, Le Mont-sur-Lausanne et Morrens constituent l'Établissement primaire et secondaire du Mont-sur-Lausanne dont la direction est basée dans ladite commune. Il comprend :

le cycle initial	(CIN 1-2)
les cycles primaires	(CYP 1-2)
le cycle de transition	(CYT 5-6)
la voie secondaire générale	(VSG 7-8-9)
la voie secondaire à options	(VSO 7-8-9)
les classes relevant de la pédagogie compensatoire.	

Complété par la prévention en milieu scolaire :

- service PPLS, psychologie, psychomotricité et logopédie
- service médical, médecin et infirmière
- groupe santé, prévention, promotion, coordination
- réseau ressources, soutien temporaire lors de situations scolaires extraordinaires
- médiation, réflexion sur les enfants, les classes, pratique professionnelle et ressources
- groupe de réflexion sur la prévention
- service en orientation scolaire et professionnelle du DFJ

L'Établissement primaire et secondaire du Mont-sur-Lausanne a géré pour l'année scolaire 2004-2005 près de 1'287 élèves dont 91 proviennent de notre commune, 128 enseignants et 67 classes.

Le bon déroulement de cet établissement est assuré par :

Un conseil de direction dont M. Jean-Luc Brunet est le directeur.

Le conseil exécutif, composé des 6 conseillers municipaux des écoles exerçant les compétences scolaires et financières.

Le Conseil s'est réuni à 5 reprises pour discuter des budgets, constructions scolaires, comptes, transports, approbation des enclassements, ouverture et fermeture de classes au sein de l'établissement.

La commission scolaire est formée de 13 membres. Elle concourt avec le Département et le Conseil exécutif à l'application des dispositions légales et réglementaires régissant l'école.

Nos représentants sont Mme Corinne Zuber et M. P.-A. Marmillod. La Commission s'est réunie 2 fois.

Le coût d'un élève pour l'Établissement du Mont est le suivant :

primaire	Fr. 2'173.80
secondaire	Fr. 3'284.64

La mise à disposition d'une salle de classe par une commune est facturée à l'Établissement au prix de Fr. 18'000.- par année augmenté pour son entretien, réparations, espaces verts, d'un forfait annuel de Fr. 11'000.-. L'utilisation de la salle de gymnastique est facturée au prix de Fr. 2'500.- par classe.

Le projet pour la construction d'un nouveau collège à Cugy se poursuit avec objectif d'être en fonction pour la rentrée scolaire 2008. Trois séances ont permis de jeter les bases des statuts devant réglementer la nouvelle Association intercommunale scolaire de Cugy et environs. A terme, les élèves de VSB scolarisés à Lausanne le seront au Mont-sur-Lausanne.

Notre commune ainsi que celles de Cugy, Forel, Froideville, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens et Savigny se sont unies par convention pour former l'Arrondissement scolaire de Lausanne, scolarisant les élèves de :

la voie secondaire de baccalauréat (VSB 7-8-9)

L'Arrondissement secondaire de Lausanne a regroupé pour l'année scolaire 2004-2005 près de 6'150 élèves dont 7 proviennent de Bretigny. Il est constitué de :

Un Conseil de l'Arrondissement, composé des 9 conseillers municipaux des écoles.

Il est une chambre d'enregistrement et de consultation s'occupant de l'information sur les constructions scolaires.

La Commission scolaire d'arrondissement composée de 16 membres a comme délégués de l'établissement du Mont : Mme Françoise Barraz, Froideville, Mme Jacqueline Franzini, Cugy et M. P.-A. Marmillod, Bretigny.

Le coût d'un élève pour l'Arrondissement secondaire de Lausanne est de :

VSB Fr. 2'907.96

Il est encore à noter que dès cet automne 2005, les bus scolaires sont équipés de sièges fixés dans le sens de la marche et munis de ceintures de sécurité.

Temples et cultes

En 2004, la participation aux charges d'autres communes est de Fr. 3'824.05

6 POLICE

La charge est de Fr. 61'250.20 réparti entre Mme Bugnon (Fr. 14'400.- + Fr. 3'600.- de frais) et Securitas (Fr. 43'250.20) engagé pour la surveillance du carrefour sur la route cantonale aux heures d'arrivées des enfants scolarisés.

En 2005, notre brigadier de police a effectué plus de 260 sorties spontanées ou sur demande. Son travail a été axé, dans la plupart des cas, sur la prévention, notamment à la sortie des classes ou lors des diverses manifestations qui se sont déroulées dans le village.

Le personnel de Securitas a continué d'assurer la sécurité du carrefour à l'entrée de notre localité, aux heures d'affluence scolaire, jusqu'à Noël, date de la fin des travaux. De plus, ces agents ont effectué deux rondes par week-end et ce, de façon aléatoire.

Les sentences municipales ont également été réactualisées, au vu de l'adoption par le Conseil d'Etat d'un nouveau règlement fixant le tarif des frais en la matière. Les tarifs tiennent désormais compte des besoins nouveaux liés au transfert des Juges de paix aux Autorités municipales, de la compétence de réprimer les infractions aux défenses publiques d'un passage ou d'un autre usage abusif.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur les auberges et débits de boisson (LADB), il a été établi de nouveaux émoluments de surveillance ainsi qu'un tarif pour les permis temporaires. Ceux-ci ont été acceptés par le Conseil général dans sa séance du 07.12.2005.

En raison de l'introduction de la nouvelle loi cantonale sur le droit de cité vaudois, la commission de naturalisation s'est réunie deux fois afin d'établir un projet de règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la commune de Bretigny-sur-Morrens. Soumis à la Municipalité et au Conseil général puis au Département des institutions et des relations extérieures, il a été approuvé le 30.06.2006. Relevons que la Municipalité est maintenant compétente pour l'octroi de la bourgeoisie.

Défense contre l'incendie

Le Service de défense incendie et de secours, SDIS, commandé par le Cap. Yves Chatelan, compte un effectif de 22 membres.

Le SDIS a accompli 5 cours de cadres en 2005. 4 exercices ont été organisés les 12 mars, 16 juin, 24 septembre et 5 novembre. Il a aussi organisé le service de sécurité pour le feu du 1er août.

Le SDIS est intervenu le 26 janvier pour un feu de cheminée, et les 24 juin et 9 septembre pour des inondations.

Protection civile

A la suite de la réorganisation générale qui s'est opérée sur le plan cantonal, la protection civile de Bretigny est gérée depuis 1998 par la PCi région Gros-de-Vaud à Echallens. Cet organisme établit toutefois un rapport pour la région, qui peut être consulté auprès de la Municipalité. Dans la mesure où la Municipalité de Bretigny n'est plus compétente pour la gestion de cet organisme, nous renonçons ici à rapporter les activités de la PCi.

7 SECURITE SOCIALE

Facture sociale

La facture sociale pour 2005 se monte à Fr. 202'964.- pour Bretigny. Le montant est défini selon la classification des communes selon leur capacité financière (8 pour Bretigny) et la population au 31.12.2004 (688). Pour 2005 la participation des communes est de 50 % des dépenses cantonales.

A cela il faut ajouter un montant de Fr. 16'378.- concernant l'enseignement spécialisé imputé sur le compte 53.351. Les participations versées au canton s'élèvent finalement à Fr. 219'342.-.

OMSV

La participation des communes au programme d'aide et de soins à domicile, a passé en 2005 à Fr. 47.50 par habitant pour 661 habitants. Cela représente une dépense de Fr. 31'397.50.

Accueil familial

En ce qui concerne le service des mamans de jour, Bretigny est rattaché au service d'entraide familiale d'Echallens. Celui-ci gère le recrutement, la formation et le suivi des mamans de jour et tient la comptabilité de la caisse centrale à laquelle nombre d'entre elles sont maintenant affiliées. Notre contribution se monte à Fr. 3.70 par habitant. La demande est toujours plus forte que l'offre. Le nombre de mamans de jour agréées à Bretigny est de 2 actuellement.

8 SERVICES INDUSTRIELS

Eaux

Les analyses biologiques et chimiques de notre eau sont conformes aux prescriptions fédérales des 1^{er} mars et 26 juin 1995 sur les exigences en matière d'hygiène, de microbiologie et sur les denrées alimentaires.

Un rapport relatif à l'estimation des indemnités pour restrictions d'utilisation des zones « S » de protection des eaux a été établi par Mandaterre Sàrl. La discussion avec les propriétaires et exploitants relative aux indemnités a été menée à terme. Les contrats relatifs à ces accords ont été transmis pour examen aux propriétaires concernés. Ces documents devraient être signés dans le courant de l'année 2006.

Le Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) est pratiquement achevé et sera remis avant 2006 au laboratoire cantonal.

Gaz

Toute l'installation et la gestion du réseau de gaz est de la compétence du Service du gaz de la Ville de Lausanne (SGL). Nous n'avons donc pas de réseau communal. Cependant, lors de travaux pour lesquels des fouilles sont effectuées, nous informons le SGL. Ce dernier décide de l'opportunité de prévoir l'extension du réseau de gaz en vue du raccordement de nouveaux abonnés.

Téléreseau

A l'instar de ce qui se fait pour le réseau du gaz, nous avertissons Urbatel SA lors de travaux pour lesquels des fouilles sont effectuées.

Bretigny, le 29 mai 2006

La Municipalité